

Necessário encerrar ~~o~~ um cartão com
um texto p.^o UNESCO s/ "delegados
permanentes" de 2 1976/77

119EME/EX



TEXTE DE L'ALLOCUTION PRONONCEE PAR M. Jean-Pierre COT,
MEMBRE FRANCAIS DU CONSEIL EXECUTIF A L'UNESCO
A LA SEANCE DU 11 MAI 1984

Fundação Cuidar o Futuro



Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général,
M. le Président de la Conférence générale, mes chers collègues,

M. le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier pour avoir, dans votre propos liminaire d'ouverture, donné la tonalité des travaux de notre session, indiqué quelle devait être notre responsabilité mais encore quelle devait être la nature même et l'esprit dans lequel nous devons les mener.

L'activité de notre Organisation a été marquée depuis notre dernière réunion par un certain nombre d'événements. Je voudrais me féliciter en particulier et remercier M. le Directeur général pour les attentions qu'il a eues pour mon pays, venant successivement à Lille où il a pu être accueilli par le Premier Ministre puis se rendant au Mont Saint-Michel dans le cadre du patrimoine qui est le nôtre, enfin par l'encouragement qu'il a donné à notre commission nationale en venant assister à ses travaux. Nous attachons une importance considérable à l'action des commissions nationales et singulièrement à la nôtre et au-delà de ces commissions nationales, au rôle de tout le mouvement associatif et des organisations non gouvernementales pour conforter l'action de l'Unesco, et je dois dire que la présence M. le Directeur général et l'encouragement que vous avez donné à notre commission nationale ont été ressentis comme tels chez nous.



M. le Directeur général, dans la longue analyse que vous avez faite, vous avez posé un certain nombre de questions; outre le corps central de vos développements, je voudrais en retenir une que vous comprendrez aisément; c'est celle relative à l'appel pour Madagascar et je voudrais dire toute la solidarité de la France avec Madagascar dans cette épreuve qui a été subie par la grande Ile, aussi le soutien résolu que nous apportons à l'appel en faveur de Madagascar lancé à la communauté internationale.

M. le Président, le temps des réformes est arrivé. Il était demeurant annoncé par notre Directeur général le 9 novembre 1978, dans le cadre de la vingtième session de la Conférence générale lorsque M. M'Bow disait: "Je voudrais aussi souligner que la structure administrative du Secrétariat n'est pas une donnée intangible, elle doit au contraire évoluer afin de s'adapter dans les meilleures conditions d'efficacité aux exigences de l'exécution du programme." Et nous avons tous aujourd'hui le sentiment largement confirmé par les propos importants du Directeur général que c'est la tâche ~~aujourd'hui~~ qui nous attend, celle de la réforme de notre organisation. Des idées ont mûri depuis lors, les défis se sont accumulés, la question qui nous est posée est aujourd'hui de savoir si nous sommes capables d'engager cette réforme interne dans des conditions difficiles, rendues difficiles par des pressions externes mais encore rendues difficiles par l'ampleur même de la tâche qui nous attend, marquée par ces strates successives qui constituent une organisation comme la nôtre dans toute sa lourdeur historique-en quelque sorte marquée par l'existence d'un ensemble de positions acquises et qu'il est difficile de bouleverser. Et



pourtant notre pays est particulièrement attaché à la réussite de cette entreprise parce que, vous le comprenez bien, il est particulièrement, j'osais presque dire plus particulièrement, mais je retire la formule, attaché à l'Unesco. Le pays du Siège, j'allais dire le peuple du Siège, la communauté intellectuelle du Siège ont pour notre Organisation une tendresse toute particulière. Mais il y a aussi et plus profondément l'attachement de la France au principe de l'universalité de l'Organisation tel que l'avait développé avec tant d'éloquence le grand poète américain ~~Archibald MacLeish~~ ^{LEISH} (~~??~~), délégué de son pays, lors de la Conférence de Londres en 1945. MacLeish qui disait "ce n'est que lorsque les peuples de toutes les nations, j'insiste toutes les nations, je ne parle pas de leur gouvernement ni même de leurs savants, mais les peuples, tous les peuples reconnaîtront qu'ils appartiennent à une humanité commune, le choix des esprits deviendra celui des coeurs." Enfin, nous reconnaissons plus particulièrement dans l'organisation et dans son évolution cette solidarité entre le Nord et le Sud à laquelle nous tenons tellement, cette volonté de renforcer l'identité culturelle de l'ensemble des pays composant notre Organisation et singulièrement de celui-ci.

La période que nous vivons est une période difficile. Il faut relever le défi. Votre discours, M. le Directeur général, représente un espoir et a été reçu comme tel, je crois, parmi tous qui sommes ici, autour de la table. Cet espoir il nous faut maintenant le concrétiser, le traduire dans les faits pour notre part et dans le cadre de nos responsabilités et ceci dans le strict cadre fixé par nos textes car nous ne voyons aucune raison d'y déroger. Ces textes qui sont l'Acte constitutif de l'Organisation

qui confie des responsabilités précises au Directeur général, à la Conférence générale et au Conseil exécutif. Ces textes qui sont le Plan à moyen terme 1984-1989 adopté par consensus, Ces textes qui sont enfin les décisions de la dernière Conférence générale, celle de novembre dernier, et qui constituent ensemble notre Charte, celle que nous avons le devoir d'appliquer. C'est dans ce cadre que nous entendons travailler et dans nul autre cadre, que cela soit bien précisé.

M. le Président, le temps des réformes est arrivé, sachons être audacieux pour le faire. Et d'abord sachons en effet suivre et soutenir les propositions avancées par le Directeur général, propositions qui s'articulent ~~xxxxx~~ autour des quatre critères que M. M'Bow a définis. Adapter les structures du Secrétariat aux grands programmes plutôt qu'aux secteurs traditionnels, je l'en félicite. Alain Savary, en novembre dernier, notre ministre de l'éducation nationale et chef de la délégation française, avait au demeurant posé le problème à ce moment-là et je suis heureux que l'idée ait fait son chemin. Le second critère, une meilleure articulation des programmes ordinaires et des opérations extra-budgétaires, dont nous nous félicitons de l'importance et du nombre, que ce soient les contributions des autres organisations internationales ou celles ~~par~~ des Etats Membres par la technique des fonds en dépôt et qui marquent la large confiance qui est faite à l'Unesco pour mener ces opérations, mais il est vrai que l'importance respective des opérations budgétaires et extra-budgétaires impose ici une meilleure articulation.





Efficacité accrue, c'était le troisième critère avancé par notre Directeur général et qui recouvre une bonne partie des propositions ensuite détaillées. Une meilleure relation entre l'intellectuel, le conceptuel plutôt, et l'opérationnel qui est une des idées clefs des propositions de M. M'Bow, qui doit permettre ainsi de d'éliminer les doubles emplois, d'alléger, de resserrer le dispositif de le rendre ainsi plus performant, nous nous en félicitons.

Une décentralisation accrue, là aussi je voudrais apporter l'appui résolu de la France à cette décentralisation dans les conditions définies par M. M'Bow, en particulier en veillant à ne pas susciter sur le plan local les bureaucraties qui alourdiraient la nature même de nos opérations et de respecter le caractère universel, l'unité de conception et d'action qui sont tellement importantes. Enfin, sur la gestion du personnel, je me félicite là aussi des indications données aussi bien sur la nature de la gestion du personnel par une large délégation que sur la volonté d'assurer une stricte application, une meilleure application de l'article VI, alinéa 4 de l'Acte constitutif dont je rapelle qu'il affirme deux éléments qui me paraissent d'égale importance puisqu'ils disent "sous réserve de réunir les plus hautes qualités d'intégrité, d'efficacité et de compétence technique", c'est le premier élément; le personnel devra être recruté sur une base géographique aussi large que possible, c'est le second élément et nous sommes attachés autant à l'un qu'à l'autre.

Enfin, quatrième critère annoncé par notre Directeur général, redresser les situations de disfonctionnement, le mot est fort, il a été utilisé par notre Directeur général et marque l'ampleur des problèmes sur ce point. Je voudrais ici simplement faire



deux observations rapides; la première sur les procédures d'évaluation, pour dire que s'agissant des procédures d'évaluation, nous sommes particulièrement attentifs à la chose, puisque cela entre en fait dans le cadre même des responsabilités du Conseil exécutif—puisque je lis "le Conseil agissant sous l'autorité de la Conférence générale est responsable devant elle de l'exécution du programme adopté par la Conférence",—nous avons donc le devoir nous-mêmes de prendre à bras le corps cette responsabilité par des procédures d'évaluation efficaces, car Ces procédures, je souhaite qu'elles soient concrètes et utiles, je souhaite qu'elles s'attachent par priorité aux secteurs à réorganiser ou aux secteurs en difficulté; je souhaite aussi, M; le Président, que le Conseil exécutif s'y trouve d'une manière ou d'une autre associé, aussi bien en ce qui concerne la définition des procédures d'évaluation et le Directeur général l'a fait déjà en nous donnant ces amples indications qu'en ce qui concerne le résultat des évaluations. Ce n'est pas chose facile, je le sais bien, mais il faut que d'une manière ou d'une autre, si nous voulons assumer nos responsabilités constitutionnelles, il faut, dis-je, que d'une manière ou d'une autre, nous soyons tenus très au courant des résultats de l'évaluation.

Quant à l'évaluation générale que vous avez citée, M; le Directeur général, en troisième lieu, j'avoue être un peu plus réticent sur ce point, car ou bien il s'agit à travers cette évaluation générale de jeter un vaste coup d'oeil sur l'ensemble de l'organisation et nous courons le risque,—vous permettez,—du "bavardage" ou bien il s'agit véritablement d'une entreprise immense, onéreuse, aux résultats aléatoires et, au demeurant, n'est-ce pas la tâche spécifique du Conseil exécutif lui-même, que d'évaluer entre deux sessions l'action de notre

Organisation, la charge pour la Conférence générale et souveraine d'en faire son affaire.

Le second point touchant les situations de disfonctionnement que je voudrais aborder rapidement, c'est celui de l'information et du fonctionnement de l'office de l'information du public; il y a là un besoin de réformes qui est ressenti de longue date dans ce secteur, comme d'ailleurs dans celui des publications, M. le Directeur général, vous nous avez indiqué que vous souhaitiez une analyse par consultation extérieure sur ce point, c'est peut-être nécessaire mais nous savons déjà que certaines mesures sont indispensables, qu'il faut mieux définir les missions de ce secteur, mieux définir les publics qu'il s'agit de toucher, qu'il faut ~~XXXXXX~~ accroître le professionnalisme du fonctionnement du secteur, la compétence, et je dirai plus précisément, la connaissance des activités de l'Unesco par ceux qui sont chargés de l'expliquer et au demeurant je pense que la réforme des structures que vous mettez en oeuvre et l'articulation avec les grands programmes facilitera sur ce point la tâche des responsables de l'information du public. Mais pour le reste nous ne dissimulons pas, et je rejoins ici les observations ~~présentées~~ que présentait M. Isaksson pour partie, le malaise touchant ce secteur est largement le reflet des difficultés générales de notre Organisation. Excédé de se voir imputer tous les maux du royaume, le baron Louis répondait à Louis XVIII "faites-moi une bonne politique, je vous ferai de bonnes finances".





N'imputons pas au secteur de l'information du public tous les maux du royaume et je crois que, sous cette réserve, il y a en effet des choses à revoir.

Je voudrais maintenant, brièvement, Monsieur le Président, me tourner vers les autres organes de cette Organisation. Le Directeur général, avec une réserve louable et que je comprends, a hésité à aborder cette question du fonctionnement des autres organes qui ne sont pas de sa responsabilité directe. Mais c'est de la nôtre, et singulièrement le fonctionnement du Conseil exécutif, mais aussi les relations que nous avons avec les autres organes constitutionnels.

S'agissant du Conseil ~~constitutif~~^{exécutif}, je voudrais insister sur le fait que nous avons tout avantage, les uns et les autres, à relire l'Acte constitutif et à méditer sur l'importance de nos responsabilités. Je crois qu'il est essentiel que nous confortions que nous renforçons notre propre institution pour la mettre en état d'exercer pleinement ses responsabilités. En particulier ce suivi des programmes, puisque nous sommes responsables de leur exécution et je voudrais ici suggérer que la commission des programmes soit peut-être mieux associée à l'exécution des programmes entre deux Conférences générales. Pourquoi ne pas prévoir des formules d'audition, soit de vous-même, Monsieur le Directeur général, soit des sous-directeurs généraux sur les grands programmes en cours pour savoir comment cela se passe. La commission des programmes exerce en effet des responsabilités importantes, essentielles, mais souvent ponctuelles et manque parfois, semble-t-il, d'une vision d'ensemble des choses. Un meilleur exercice des responsabilités en matière d'élaboration

du budget - et là je pense que les indications données par le Directeur général sur la transparence du budget, sur l'amélioration de sa méthode d'élaboration seront reprises dans le cadre de notre commission administrative et financière avec le plus grand intérêt. Enfin un renforcement des relations entre le Conseil exécutif et le Directeur général sur l'adaptation des structures du Secrétariat, nous le verrons en séance privée, je m'en félicite.

Quant aux délégations permanentes, il s'agit là d'une structure importante de notre Organisation, d'une structure informelle. Il y a sans doute là aussi à améliorer la pratique des relations individuelles ou collectives entre Secrétariat et délégations permanentes, mais je voudrais dire clairement qu'il n'est pas question de doubler les institutions existantes, sans quoi nous nous engageons dans des éléments de complication et de rivalités. Enfin la Conférence générale. Des propositions ont été faites dans le passé sur son fonctionnement et sur cette partie décisive de la vie de notre organisation qu'est notre réunion tous les deux ans et des progrès, là aussi, sont souhaitables, encore que le déroulement de la dernière Conférence me laisse perplexe puisqu'elle s'est passée le mieux du monde. Elle a réuni un large consensus qui a rendues d'autant plus surprenantes les décisions annoncées quelques semaines plus tard. Cette Conférence n'a pas réussi à éviter la crise de l'Unesco qui devra être traitée en son temps, Monsieur le Président, dans les points 5.1 et 5.11 en particulier et je ne voudrais pas anticiper.





Je voudrais en revanche et pour terminer, Monsieur le Président, proposer non pas sur le fond. Je suis obligé par les fâcheux hasards du calendrier de l'Organisation des Nations Unies d'être absent la semaine prochaine. C'est Jacqueline Baudrier et Paul-Marc Henry qui exprimeront donc notre position sur le fond des choses à ce propos. Mais notre ministre des relations extérieures, Claude Cheysson, m'a demandé de faire une proposition de forme que j'avance ici et pour conclure mon propos.

Dès maintenant nous avons le souhait que le Conseil exécutif, que notre Conseil exécutif, au cours de sa session de septembre, soit en état de proposer ou de décider, suivant le cas et en fonction des responsabilités qui sont celles des uns et des autres, des réformes concrètes. En évitant toute idéologie, en s'attachant aux problèmes concrets d'amélioration; n'essayons pas en effet de répondre à des questions impossibles en apportant p aux problèmes de notre organisation un complément aux réponses déjà apportées pour une bonne part par le Directeur général. Nous devons continuer l'ouvrage entrepris et sans perdre trop de temps. Ce qui me conduit donc, c'est une idée qui court, à proposer un groupe de travail, une sorte de comité des sages a-t-on pu dire. Mais j'insiste, un groupe de travail au sein du Conseil exécutif, un groupe qui doit être assez restreint pour assurer avec efficacité la tâche considérable qui sera la sienne d'ici le mois de septembre, un groupe qui, compte tenu de la nature des problèmes, pourrait peut-être associer à ses travaux en qualité l'état du Siège, un groupe qui s'entourerait de tous les conseils qui lui paraîtraient utiles, bien sûr, et qui

prendrait en compte l'ensemble des propositions, d'abord celles présentées par notre Directeur général et par priorité, mais encore celles présentées par les différents groupes de travail dans la mesure où ils auront avancé dans leur ouvrage - groupes de travail que Monsieur le Directeur général décrivait hier - mais encore les diverses correspondances émanant des Etats membres, enfin les réflexions des groupes géographiques. Ce groupe de travail ferait rapport en septembre et j'insiste dessus car le problème du mandat me paraît au moins aussi important que celui de la composition. Ce rapport devrait être aussi concret et précis que possible pour que nous puissions sortir de la 120e session de notre organisme avec une liste précise. Une liste précise de décisions prises par le Directeur général dans le cadre de ses responsabilités. Certaines seront d'ailleurs, si j'ai bien compris M. M'Bow, déjà en application, mais il sera bon de les rappeler. Une liste précise de décisions arrêtées par notre Conseil exécutif dans le cadre de ses attributions, enfin une liste précise de recommandations que nous ferions à la prochaine Conférence générale, recommandations exprimant un large accord politique entre nous-mêmes.

Cela suffira-t-il pour faire revenir certains à de meilleurs sentiments. Je n'en suis pas sûr, mais en tout état de cause cette résolution déterminée qui est la nôtre est nécessaire pour préparer l'avenir.

Merci, Monsieur le Président.

